



Bras

VOS QUESTIONS, 

COMITÉS DE QUARTIER

 NOS RÉPONSES...



RÉUNION DE QUARTIER DU 9 MAI 2023

- **Pouvez-vous nous préciser les obligations légales de débroussaillage (OLD) ?**

Les OLD sont obligatoires autour des habitations dans un rayon de 50m y compris sur les parcelles voisines. C'est l'occupant de l'habitation qui doit s'acquitter des OLD avec l'autorisation éventuelle du voisin. En cas de difficulté, la police municipale peut vous apporter tous les renseignements.

- **Le chemin de Lourteaux présente des affaissements et des racines forment des déformations importantes. Serait-il possible de planifier des travaux ?**

Le chemin de Lourteaux est un chemin privé. Même si la circulation est publique, ce chemin est privé et donc son entretien n'incombe pas à la commune.

Toutefois, une étude sera réalisée par la commune sur l'ensemble des chemins afin de lancer éventuellement une procédure d'intégration en tant que chemin rural. Cette démarche sera fastidieuse et nécessite l'acceptation de l'ensemble des administrés.

- **La fibre est-elle déployée ?**

Normalement le déploiement du réseau est achevé. Le raccordement de l'abonné est à la demande de l'administré. Vous pouvez vérifier si vous êtes raccordable sur le site des opérateurs comme par exemple chez orange : <https://boutique.orange.fr/internet/eligibilite/f14c6968-1b6f-4ee7-9432-35e90f507cf3#testez-votre-fixe>

- **Je n'ai pas de numéro pour mon habitation au chemin du Brusquet**

Pour tout problème d'adressage, nous vous invitons à s'adresser à la police municipale, gestionnaire de ces démarches.

- **Le parking de la rue Louis Pasteur est sensible aux eaux de pluie. Est-il envisageable d'améliorer la grille afin qu'elle ne soit pas obstruée par les feuilles ?**

Les grilles sont réglementaires pour la sécurité des usagers piétons et véhicules.

Nous allons étudier une solution qui pourrait améliorer la situation.

- **Il est constaté une vitesse excessive sur l'ancien chemin de Barjols et l'ancien chemin de Correns.**

Ces incivismes sont très difficiles à réguler. La police municipale sera plus attentive dans ses secteurs afin de sensibiliser les automobilistes à ces excès de vitesse.

- **Une rumeur circule sur le maintien après travaux du sens unique dans la rue E. Combes. Est-ce envisagé ?**

En effet, c'est une solution qui est envisagée. Un sondage a d'ailleurs été fait à tous les habitants de cette rue qui sont les premiers concernés. La décision sera prise à la majorité des voix exprimées.

- **Est-il envisagé une extension du réseau eau potable vers le chemin des Joncquas et vers la chèvrerie Cabreto ?**

À ce jour, la ressource en eau potable reste stable mais cette situation reste précaire. De manière générale, il n'est pas prévu d'extension du réseau communal afin de pouvoir préserver les abonnés actuels.

Toutefois, nous travaillons actuellement pour que la commune soit raccordée au canal de Provence.

Nous avons également sécurisé l'entretien et le fonctionnement de la borne à eau disponible route de Barjols. Elle fait désormais partie des obligations d'entretien de Véolia.

- **Le tuyau de la borne à eau est souvent endommagé car les véhicules circulent dessus. Est-il envisagé d'améliorer cet équipement par une potence ?**

Une étude sera menée afin de vérifier la faisabilité de cette potence et son coût.

- **Je constate des fissures sur ma maison, suis-je éligible à l'arrêté de catastrophe naturelle ?**

Nous vous conseillons fortement de faire une déclaration assurance. Un expert sera missionné afin de vérifier si le sinistre est lié ou pas à cet arrêté de catastrophe naturelle.

- **Le parc photovoltaïque est-il en service ?**

Oui, ce parc est désormais en service. Il produit l'équivalent d'une consommation hors chauffage d'une commune comme Saint-Maximin. Ce parc rapporte un peu plus de 100 000€ de loyer par an pendant 30 ans à la commune.

- **Avez-vous trouvé un nouveau médecin ?**

Malheureusement non. La commune a investi dans un cabinet médical communal et malgré des loyers faibles voir nuls, aucun médecin n'a répondu à nos annonces.

Toutefois, le docteur Brancato continuera à suivre sa patientèle sur son cabinet à Trets et poursuivra des visites à domicile sur Bras pour les patients bénéficiant d'un maintien à domicile.

Nous poursuivons nos recherches et le local sera réservé à cet usage.

- **Est-il prévu d'urbaniser les parcelles classées en zone naturelle**

Nous avons comme objectif que Bras reste un village. Nous n'avons donc aucune volonté politique d'urbaniser les parcelles classées actuellement en zone naturelle.